

VENT DU SUD

**LE JOURNAL QUI DÉPÔTE MAIS QUI
NE SE FAIT PAS QUE DES AMIS...**

Pas prêt d'arrêter de souffler...

Ce qui a changé : la présentation !

Le Vent du Sud, qui a déjà 10 ans d'existence et 75 numéros à son actif, change de forme. Sa « Une » trouve une nouvelle présentation, mais le contenu reste le même !!!

Ce qui ne changera pas : le ton !

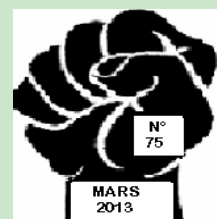
Le Vent du Sud restera le journal qui rentre dans le chou de la direction, qui dénonce les abus managériaux, et qui informe les agents sur la réglementation ainsi que sur les dossiers de tous les jours !

Bien que la direction veuille bâillonner SUD-Rail en rappelant sans cesse à l'ordre les militants SUD-Rail sur ce qui est divulgué dans le Vent du Sud, la direction ne parviendra pas à nous faire taire et nous continuerons à mettre des voyages aux cadres et dirigeants qui le méritent !



**Union syndicale
Solidaires**
Sud
Rail

*Tout ce qui se trame à l'ECT
est dans le Vent du Sud...*



QUELQUES CHIFFRES

- ⇒ 11 agressions et 9 outrages en 2 mois depuis le début de l'année. *La spirale infernale se poursuit...*
- ⇒ 75 Sanctions en 2012 : *record pulvérisé !!! On continue comme ça en 2013 ou bien on calme la DET tous ensemble ?*

Attention à la sédentarisation !!!

Accueil à la porte des TGV, Equipes LAF en TER, contrôle à quai sur « QuiGo », tous les projets de la direction visent clairement à remettre en cause l'identité de roulant de notre métier d'ASCT.

Ce sont bien notre réglementation du travail (titre I du RH0077) et notre prime de travail (code 24) qui sont en danger si on laisse la direction nous descendre progressivement des trains.

C'est notre avenir qui est en jeu !!!

Pour vous informer en direct, un réflexe :

www.sudraillyon.org

Amélioration des locaux sur Perrache

La direction a enfin daigné bouger !

Vous le savez, les travaux vont enfin commencer pour agrandir les locaux de Perrache (*voir les détails des travaux dans le compte-rendu CHSCT SUD-Rail*).

Par ailleurs, 2 écrans affichant les départs et arrivées des trains vont enfin être installés, l'un en salle TPE, l'autre dans la salle des boîtes aux lettres !

Il aura fallu attendre 1 an après le déménagement pour que la direction entende enfin les demandes des ASCT. La direction est décidément plus prompte quand il s'agit de dégrader les conditions de travail des agents !!!

3000 € de
contrôles administratifs
ou médicaux déclenchés
par la direction en 2012 !

Parmi les preuves de la confiance ultime que les dirigeants de l'ECT accordent à leurs agents, il convient de noter l'explosion des contrôles administratifs ou médicaux déclenchés en 2012 sur l'ECT envers les agents en arrêt-maladie. Ces nombreux contrôles ont coûté la bagatelle de 3000 € à l'ECT.

Face à la bassesse de nos dirigeants, vous pouvez toujours inviter un-e ami-e ou un-e voisin-e à vous remplacer, on vous le garantit, le médecin qui préfère pincer des citoyens que les soigner, n'y verra que du feu !!!

UN PETIT POINT DE RÈGLEMENT POUR NE PLUS SE FAIRE ENFLER

Modifs de commande illégales en cours de tournées...

L'article 6 § 3 du RH0677 est clair, une modification de commande ne peut avoir lieu qu'en cas de circonstance accidentelle et imprévisible et au plus tard à la prise de service à la résidence.

Les modifs en cours de tournées sont donc illégales. Que ce soit par tel, par fax, ou remise en main propre, une modification de commande en cours de tournée ou sur le lieu de RHR est illégale.

Nous en profitons pour rappeler que les formations, visite sécurité ou visite du travail ne peuvent se tenir que sur dispo.

De la poudre aux yeux !!!

La « prime » de 364 € bruts pour chaque cheminot (soit moins d'1 € par jour), évidemment qu'on la prend, mais elle ne doit pas nous faire oublier qu'on est encore bien partis pour s'asseoir sur une réelle augmentation des salaires en 2013. Et tant qu'on parle de poudre aux yeux, il est bon de rappeler que ces 364 € n'ont pas été obtenus par la CFDT (contrairement à ce qu'ils prétendent), en effet la direction s'est contentée d'annoncer cette mesure à toutes les fédérations syndicales !



Pepy 5 ans de plus !!!

**LA COUR DES COMPTES LE
MET EN CAUSE, ET LE
GOUVERNEMENT LE RECONDUIT
POUR 5 ANS,
ALLEZ COMPRENDRE !**

**ET PENDANT CE TEMPS LÀ,
LES 10 PLUS HAUTES
RÉMUNÉRATIONS DE LA SNCF
S'OCTROIENT À NOUVEAU
21 % D'AUGMENTATION...**

Les gouvernements se succèdent et la cote de Guillaume Pepy auprès de ceux-ci reste au top !

En effet, Sarkozy lui avait décerné la légion d'honneur et Hollande vient de le reconduire pour 5 ans alors même que la Cour des Comptes vient de constater et de rendre public les dérives et irrégularités dans la gestion de certains budgets de l'entreprise publique SNCF.

Les gouvernements libéraux sont bien trop contents de pouvoir compter sur un président qui démantèle la SNCF à vitesse « grand V » pour lui tenir rigueur de ces petits écarts de conduite...

En effet, les rémunérations imposables allouées aux membres du Comité Exécutif de la SNCF se sont élevées à 5,8 millions d'€ en 2012, contre 4,8 millions en 2011, soit **20,83% d'augmentation en un an !**

Les mêmes peuvent toujours nous raconter qu'il n'y a pas d'argent pour augmenter les salaires des cheminots...

NOTATIONS

Les laissés pour compte, levez le doigt !!!

Il ne vous reste que quelques jours pour remettre votre réclamation à un militant SUD-Rail.

Nous vous rappelons que pour que votre cas soit abordé en commission de notations, vous devez remettre votre réclamation à un délégué de commission et non à la direction (Article 17 du Chapitre 6 du Statut).

Remettre votre réclamation à SUD-Rail, c'est la garantie :

- que votre cas soit évoqué et réexaminé en commission de notations.
- d'être défendu en commission de notations.
- d'être informé le soir même de la commission de la décision vous concernant.



AGENDA

20 mars : Commission Notations
Qualifs D

21 mars : Commission Notations
Exécution

26 mars : DP

La petite maxime du VENT DU SUD n° 75

« Il a fallu cent ans pour effacer les discriminations les plus criantes entre les hommes et les femmes, mais qu'attend-on pour abroger celles qui restent ? »